

Le taux de personnes en situation d'illettrisme est estimé à 11% en Hauts-de-France (contre 7% en France métropolitaine). Derrière ces chiffres, on retrouve des individus ne pouvant pas toujours avoir un accès optimum à leurs droits, rendant leur autonomie sociale et citoyenne compromise. Être en difficulté avec la lecture, l'écriture ou le calcul, c'est également devoir faire face à des difficultés plus importantes, dans l'accomplissement de ses démarches d'information, d'orientation, ou lors de l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

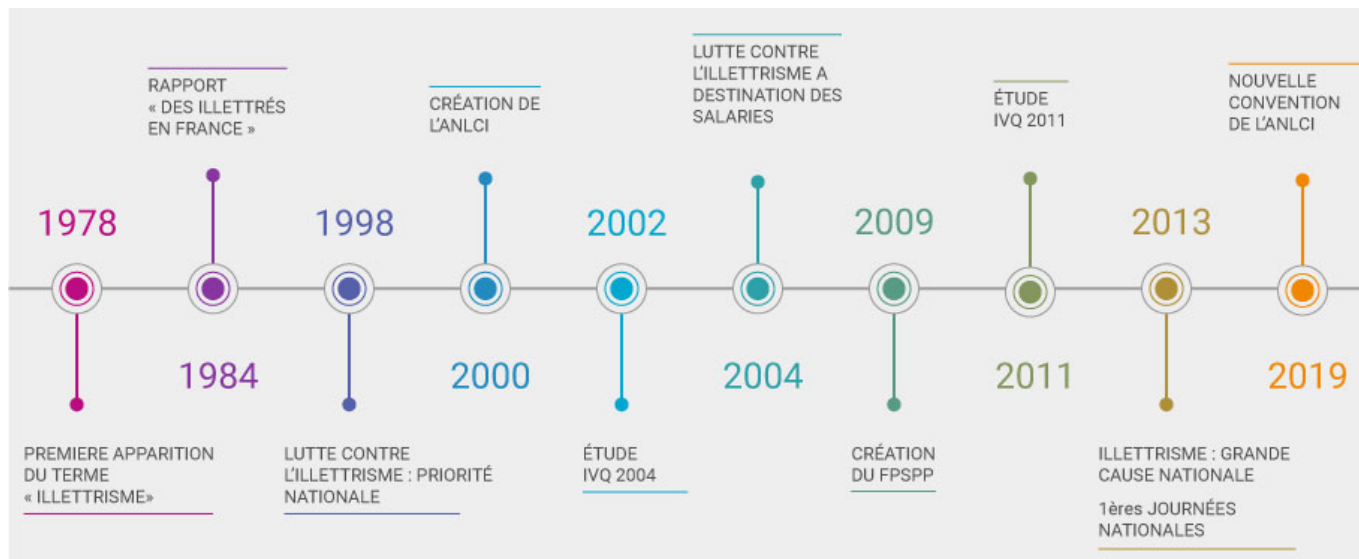
Alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans notre quotidien, une partie de la population s'en retrouve éloignée, que cela soit dû à la peur ou à une maîtrise insuffisante des outils informatiques et des savoirs de base. La problématique de l'illectronisme devient ainsi un enjeu complémentaire à la lutte contre l'illettrisme.

Ce C2dossier s'adresse aux professionnels de l'emploi, de la formation et de l'orientation, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme. Il a pour vocation d'apporter une information factuelle sur l'illettrisme, son histoire, ainsi qu'un état des lieux chiffré de la situation au niveau régional et national. Une large partie est consacrée aux acteurs impliqués dans cette lutte et à leurs différents dispositifs. Enfin, souhaitant diffuser et apporter des réponses pratiques, ce dossier répertorie et met à disposition un nombre important de ressources permettant à tout à chacun de s'informer et d'agir : rapports, cartographies, outils, modules d'information.

Cette édition, revue et augmentée, intègre de nouveaux outils comme la cartographie régionale des bibliothèques proposant un espace « Facile à Lire », l'outil d'autodiagnostic des coûts de l'illettrisme en entreprise « Ev@gill », ou la plateforme « Dock en stock » à l'attention des professionnels accompagnant les migrants dans l'apprentissage du français. La lutte contre l'illectronisme s'intensifie, de nouveaux acteurs voient le jour comme le collectif « Les Assembleurs », tandis que des outils et des solutions permettant d'évaluer et de développer les compétences numériques se déploient, à l'instar de la plateforme « Les Bons Clics », ou du service public « Pix ». Enfin, côté chiffres clés et dispositifs, les résultats régionaux des évaluations de la Journée Défense Citoyenneté 2020 et les dernières évolutions liées à la gestion du dispositif CléA viennent enrichir cette nouvelle édition.

Historique

► Historique de la lutte contre l'illettrisme



C'est dans un **rapport d'ATD Quart monde** de 1978, qu'**apparaît pour la première fois le terme « illettrisme »**.

Les rapporteurs constatent que plusieurs personnes démunies ne maîtrisent pas ou peu la lecture et l'écriture.



Le **rapport « Des illettrés en France »**, établi à l'attention du Premier ministre, précise qu'une part importante de Français ayant été scolarisés ne maîtrisent plus les bases de la lecture, de l'écriture ou du calcul. Ce rapport fait l'effet à l'époque d'un véritable électrochoc.

Suite à cet état des lieux, en octobre 1984, est constitué **le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI)**. Ce groupe interministériel a pour mission de recenser et de mettre en œuvre les politiques de lutte contre l'illettrisme.



La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, **inscrit la lutte contre l'illettrisme** en priorité nationale et **l'inscrit dans le code du travail**.

Art L900 - 6 du Code du Travail

« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part (...). Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle. »



2000

Création de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI), en remplacement du GPLI.

L'agence a pour but *« de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. (...) Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets »*.



2002

Le ministère de l'Éducation nationale et celui du Travail souhaitent mener une étude visant à mieux connaître la *« répartition de la population adulte par niveaux de compétences en lecture »*.

Cette enquête conduite par l'INSEE et baptisée **« Information et vie quotidienne 2004 - IVQ 2004 »**, a été menée auprès de 10 400 ménages de France métropolitaine, et auprès d'individus âgés de 18 à 65 ans.

Différents domaines sont évalués : le calcul, la lecture, l'écriture et la compréhension d'un texte simple. L'analyse de ces données évaluera à 9% la part des personnes âgées de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme (individus résidant en France et ayant été scolarisé en France métropolitaine).



2004

Dans le cadre de la **loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie**, un nouvel article vient **inciter les branches professionnelles** à mener des actions de lutte contre l'illettrisme à destination des salariés en difficulté avec les compétences de base.

Art L 934 - 2 du Code du Travail

« Les organisations qui sont liées par une convention de branche ou, à défaut, par un accord professionnel conclu dans les conditions prévues aux articles L. 132-1 à L. 132-17 se réunissent au moins tous les trois ans pour négocier sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés » notamment en établissant « les actions de formation à mettre en œuvre en faveur des salariés ayant les niveaux de qualification les moins élevés et, en particulier, ceux qui ne maîtrisent pas les compétences de base, notamment pour faciliter leur évolution professionnelle. »



2009

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 janvier 2009, relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, impulse la **création du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)**.

Ce fonds a notamment pour vocation à valoriser et à impulser des actions de formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi en difficulté avec les compétences clés. Le FPSPP forme et outille ainsi les conseillers aux entreprises et/ou aux salariés (OPCA et OPACIF) sur les thématiques des compétences clés, de l'illettrisme et du socle de compétences.



2011

L'INSEE en partenariat avec l'ANLICI réitère l'enquête IVQ. Cette fois-ci, ce seront 13 750 personnes, âgées de 16 à 65 ans vivant en France métropolitaine qui seront interrogées.

La méthodologie reste sensiblement la même : les épreuves passées au domicile des personnes s'appuient sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours. Au terme de l'édition 2011, 7% des personnes évaluées sont en situation d'illettrisme (contre 9% en 2002). Au niveau régional, ils sont 11% en Hauts-de-France. Ce pourcentage était de 14% en Nord-Pas de Calais dans la précédente enquête conduite en 2002 (données non disponibles pour la Picardie).

[Synthèse de l'enquête IVQ 2011 Picardie](#)

[Synthèse de l'enquête IVQ 2011 Nord-Pas de Calais](#)

2013

Sous l'impulsion de l'ANLCI, un collectif de plus de 60 organisations - associations, fédérations, partenaires sociaux - est constitué. La **lutte contre l'illettrisme** est alors désignée par le Premier Ministre « **Grande cause nationale 2013** ».

Agir ensemble
contre l'illettrisme

Pour l'accès de tous à la lecture,
à l'écriture et aux compétences de base



Ce label a notamment permis, via une large campagne de communication via la télévision et les radios publiques, de sensibiliser la population, de rendre visible l'illettrisme et de lever certains tabous.

Le 8 septembre 2013 a eu lieu en France, sous l'impulsion de l'ANLCI, la première édition des **Journées Nationales d'Actions contre l'illettrisme**. Au niveau mondial, le 8 septembre correspond à la journée internationale de l'alphabétisation. Cette journée a été initiée par l'UNESCO il y a près de 50 ans.



2019

Un arrêté du Ministère du travail du [17 décembre 2019](#) dote l'ANLCI d'une convention constitutive à durée illimitée.

L'ANLCI se voit confortée dans ses missions et chargée de :

- promouvoir, tant au niveau national que local, toutes les actions concourant à prévenir et résorber

l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous aux compétences de base,

- fédérer les acteurs et optimiser les moyens affectés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les centres de ressources illettrisme, et la société civile à la lutte contre l'illettrisme et à l'accès aux compétences de base,
- accompagner et professionnaliser les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme et favorisent l'accès aux compétences de base.

Autre fait marquant, le groupement d'intérêt public est dorénavant constitué d'un collège représentant l'État, d'un collège représentant des opérateurs de compétences (Opco), d'un collège représentant des régions et des autres collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que d'un collège représentant des acteurs du monde de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et des entreprises.

• Sources

« [L'Illettrisme](#) », les Essentiels, Milan, 2013

[Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme](#)

État des lieux



► État des lieux de l'illettrisme au niveau régional et national

L'illettrisme, une problématique à la mesure aléatoire

En matière de mesure de l'illettrisme, deux sources sont principalement mobilisées : celles provenant de la Journée de Défense Citoyenneté (JDC) et celle de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ). Elles ont cependant des périodicités et des publics divers.

Données provenant de la Journée de Défense Citoyenneté (JDC)

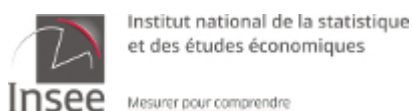


Chaque année, les jeunes de 15 à 26 ans sont appelés à participer à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

Cette journée, qui permet de découvrir les opportunités professionnelles civiles et militaires offertes aux jeunes, est obligatoire. A cette occasion, une évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française est réalisée.

Ainsi, nous disposons chaque année d'informations précises sur les capacités de lecture, de compréhension et sur le niveau d'illettrisme des jeunes citoyens. Deux catégories distinctes sont mesurées : la part des jeunes en difficultés (ayant de très faibles capacités de lecture) et la part des jeunes en situation d'illettrisme.

Données provenant de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ)



Cette enquête conduite par l'INSEE et baptisée « IVQ » pour « **Information et vie quotidienne** » a été menée deux fois.

La première « IVQ 2004 » a concerné 10 400 ménages de France métropolitaine, la seconde « IVQ 2011 », 13 750 ménages. Les individus interrogés sont âgés de 18 à 65 ans. Différents domaines sont évalués : le calcul, la lecture, l'écriture et la compréhension d'un texte simple.

La dernière édition de cette enquête s'est déroulée en 2011-2012. Il n'existe pas de données régionales pour l'ex région Picarde concernant l'édition 2004.

+ Focus

De quoi parle t-on ?



Illettrisme

En France, **une personne est en situation d'illettrisme lorsqu'elle a été scolarisée en France et qu'elle a perdu ou n'a pas acquis une maîtrise suffisante de l'écriture, de la lecture ou du calcul.** Ces difficultés peuvent s'associer et être de degrés divers. La non-maîtrise interfère alors dans le quotidien de la personne, limitant son autonomie ou l'accomplissement des gestes de la vie de tous les jours.

Pour l'ANLCI, l'enjeu est alors « *de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme* ».



Illectronisme

L'illectronisme est **la transposition du concept d'illettrisme au domaine de l'informatique.** Il définit l'incapacité d'un individu, soit par peur ou par non-maîtrise des connaissances clés, à créer ou à utiliser des ressources numériques.



Analphabétisme

La notion d'alphabétisme sera, elle, employée pour désigner **une personne n'ayant jamais été scolarisée.** Elle n'a ainsi jamais appris à lire ou à écrire dans aucune langue.

Pour l'ANLCI, l'enjeu pour ces personnes est alors « *d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage* ».



Français Langue Étrangère

Le terme FLE, pour « Français Langue Étrangère », concerne **un individu résidant en France et ne parlant pas le français.** Cet apprentissage du français peut donc concerner des personnes aux âges et aux parcours divers : étudiant étranger, migrant ou individu venant en France à titre professionnel...

Selon l'ANLCI, l'enjeu est « *d'apprendre la langue du pays où réside l'individu* ».

Illettrisme : un niveau régional plus élevé qu'en France métropolitaine

- Sources

[DSNJ/DEPP, ANLCI, dont enquête IVQ 2004 et 2011](#), données traitées par JP Jeantheau

[C2RP, Diagnostic partagé de la région Hauts-de-France](#), juin 2018

[Rapport et recommandations, Stratégie nationale pour un numérique inclusif](#), Secrétariat d'État au numérique

Résultats des évaluations de la Journée Défense Citoyenneté, session 2020

Concernant la session 2020 de la Journée Défense Citoyenneté, 437 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont participé à ces évaluations. Parmi les 437 000 interrogés, on estime à 9.5 % la proportion de jeunes ayant de très faibles capacités de lecture ou des difficultés sévères. Parmi ces 9.5 %, près de la moitié, 4.6 % sont en situation d'illettrisme.

Répartition des jeunes en difficulté de lecture

Au niveau national, on constate que les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Les filles sont par ailleurs moins impactées que les garçons (7.9 % d'entre-elles sont en difficulté contre 11% des garçons).

Au niveau de la France métropolitaine, il s'avère que 9,5% de ces jeunes ont des difficultés de lecture. Ces difficultés concernent les traitements complexes liés à la compréhension de l'écrit.

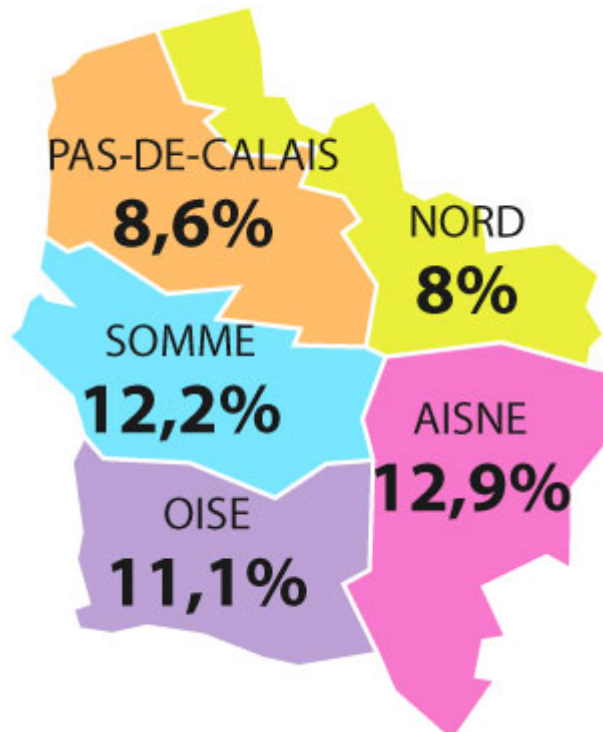
Les jeunes des DOM sont particulièrement concernés par les difficultés de lecture : 28.6% pour la Guadeloupe, 27.9% pour la Martinique, 25.4 % pour la Réunion, 46.6 % pour la Guyane et 71.1 % à Mayotte.

Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département

Si la carte ne s'affiche pas, rechargez la page à l'aide de la touche F5

Au niveau régional, les difficultés de lecture sont plus prégnantes dans le versant sud des Hauts-de-France.

Répartition départementale des jeunes en « difficulté de lecture » en Hauts-de-France



NB : Cette édition 2020 est particulière, et la lecture de ses résultats doit se faire à l'aune de 2 évolutions majeures. D'une part l'année 2020, marque la passation d'une nouvelle série de questions, et la mise en place d'une nouvelle classification des différents seuils de maîtrise de lecture « De nouvelles questions ainsi que de

nouveaux seuils de maîtrise ont été définis. Les profils de lecteurs en 2020 ne sont donc pas comparables à ceux présentés les années précédentes ». Par ailleurs la crise sanitaire a également bousculé les conditions de passation de ces tests. « Ainsi, 437 000 jeunes ont effectué leur JDC en présentiel et ont pu passer le test de lecture, 165 000 jeunes ont participé à une JDC en ligne, sans passer le test et 162 000 jeunes ont vu leur JDC reportée en 2021 ». En comparaison la précédente édition de ces tests avait concerné 496 000 jeunes.

- [Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture, note d'information de la DEPP](#)

+ Focus

Maîtrise des savoirs de base des jeunes accompagnés par les missions locales de l'Aisne et en CFA

Les jeunes sont particulièrement touchés par l'illettrisme. D'autres études aux périmètres plus restreints viennent apporter un regard complémentaire.

Maîtrise des savoirs de base des jeunes : enquête auprès des missions locales de l'Aisne

A l'initiative du Préfet de l'Aisne, une enquête a été menée sous la direction de la FNADT, auprès des Missions Locales du département, afin de mesurer le niveau en lecture et en calcul des jeunes. Pour effectuer cette mesure, l'ANLCI a mis à disposition l'outil « Evado » (EVALuation à Distance sur Ordinateur). Cet outil permet de mesurer à partir de tests, les compétences en lecture, les capacités de compréhension et d'identification de textes simples, ainsi que l'aptitude à écrire des mots. Un second volet de tests est, lui, dédié au calcul.

Sur les 466 jeunes ayant passé ces tests, 35% sont en situation d'illettrisme. Ce chiffre est très nettement supérieur aux données relevées dans le cadre des JDC.

Illettrisme et jeunes en apprentissage en France métropolitaine

L'ANLCI a mené une enquête auprès des CFA de l'Île-de-France, des ex-régions du Languedoc-Roussillon, de la Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Rhône-Alpes. Toujours avec le même outil (EVADO) auprès cette-fois-ci de 1 700 élèves, les résultats sont là encore malheureusement élevés : 34% de ces jeunes sont considérés en situation d'illettrisme.

Source : DSNJ/DEPP données traitées par JP Jeantheau, ANLCI

Stratégies



► Stratégies régionales de lutte contre l'illettrisme



Le CPRDFOP

Le [Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles](#) (CPRDFOP) est le document déclinant à moyen terme la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelles.

Il s'agit d'une stratégie concertée, élaborée par la Région, l'État, le Rectorat ainsi que dix organisations syndicales. Cette stratégie comporte 5 plans, déclinés en objectifs opérationnels.

La lutte contre l'illettrisme est citée à deux reprises, d'une part afin de lutter contre le décrochage des jeunes, mais également pour permettre aux demandeurs d'emploi d'entreprendre et de réussir leur projet de formation.

Plan stratégique n° 1 : Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage

Objectif opérationnel 1 : Assurer pour tous la maîtrise d'un socle commun de compétences

- Assurer la maîtrise d'un socle de compétences, de connaissances et de culture pour tous les élèves (...)
- Faire de la lutte contre l'illettrisme une priorité, notamment en confortant les outils de son repérage et la sensibilisation des acteurs.

Plan stratégique n° 5 : Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi

Au titre de sa compétence en matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région propose d'incarner dans le cadre du CPRDFOP :

- une approche de la formation collective et structurante, allant de la préparation des publics (illettrisme, CLE@) en passant par l'acquisition de compétences jusqu'à l'accès à une qualification allant du niveau 5 à l'enseignement supérieur.



Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Dans le cadre de la politique de cohésion sociale 2018-2020 et du « plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », la feuille de route régionale et interministérielle consacre un axe entier de son programme à la lutte contre l'illettrisme. Cette feuille de route cible notamment les jeunes comme public prioritaire.

Pour mener à bien ce programme, trois objectifs sont visés :

- Apporter des solutions au plus près des territoires
- Accentuer le repérage du public
- Amener dans un parcours de formation les 3 000 jeunes repérés en situation d'illettrisme à l'issue de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Chacun de ces objectifs est décliné en plan d'actions.

Objectif n° 1 - Apporter des solutions au plus près des territoires via :

- l'élaboration au niveau départemental ou infra départemental de plans de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour apporter une réponse adaptée aux spécificités du public,
- la nomination dans chaque département d'un référent illettrisme.

Objectif n° 2 - Accentuer le repérage du public en :

- inscrivant dans chaque convention entre l'État et un opérateur en charge de l'accompagnement des jeunes une obligation de repérage et de signalement,
- déployant dans toutes les missions locales l'[outil EVADO](#) (EValuation à Distance sur Ordinateur),
- inscrivant dans la formation des tuteurs des services civiques une formation de sensibilisation à l'illettrisme,
- redonnant au Centre de Ressources Illettrisme (...) une place prépondérante.

Objectif n° 3 - Amener dans un parcours de formation les 3 000 jeunes repérés en situation d'illettrisme à l'issue de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), de par :

- la mise en place d'un partenariat avec les armées,
- le suivi d'une cohorte de jeunes sur 2 ans.

Source : Feuille de route - cohésion sociale Hauts-de-France 2018-2020, Préfecture de région Hauts-de-France

+ Focus

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

Créée en 2000, l'[Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme](#) (ANLCI) est un Groupement d'Intérêt Public. L'agence agit de concert aussi bien avec les institutions, qu'auprès des acteurs de terrain œuvrant dans la lutte contre l'illettrisme.

Son champ d'actions comprend :

- la mesure de l'illettrisme (par l'aide à l'élaboration et à la conduite d'études),
- l'élaboration et la diffusion d'un cadre commun de référence,
- l'impulsion et la coordination de projets,
- la conclusion d'accords-cadres avec les réseaux qui s'engagent en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

L'agence contribue également de par son action à la diffusion de bonnes pratiques favorisant la mutualisation et le transfert d'expériences entre les différents acteurs. Un autre volet de son champ d'action comprend la mise en place de sessions de professionnalisation visant à monter en compétences les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme ainsi que la mise à disposition d'outils et de ressources.

Au titre de l'année 2018, la feuille de route de l'ANLCI s'articule autour de quatre priorités :

- Développer l'accès à la formation des plus fragiles et mieux les accompagner avant, pendant, et après leur formation.
- Former et accompagner les jeunes en difficultés.
- Renforcer le maillage territorial pour rechercher un accompagnement continu et sans rupture des personnes les plus fragiles vers une solution adaptée à leurs besoins en formation de base.
- Poursuivre l'intégration des actions éducatives, culturelles, sociales et citoyennes qui contribuent à une montée en compétences des publics ciblés.

A l'échelon régional, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) dispose d'un correspondant illettrisme - ANLCI. Ce dernier a entre autre pour mission d'informer et de coordonner les acteurs du territoire. A ce titre, des réunions de mobilisation et de coordination sont conduites pour organiser notamment les Journées Nationales d'Actions contre l'Illettrisme (JNAI). La présence d'un chargé de mission régional permet également de faire le lien entre « *les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile* ».

L'ANLCI a également ouvert un numéro Vert destiné à toute personne cherchant de l'aide, des informations, des conseils sur l'illettrisme. Les appels passés sont gratuits et localement redirigés vers un Centre Ressources Illettrisme correspondant au territoire de l'appelant afin d'apporter une réponse adaptée et localisée.



Dispositifs



► Dispositifs mobilisables dans la lutte contre l'illettrisme

Le Service Public régional de Formation Compétences Clés 2018-2022

En matière de lutte contre l'illettrisme, la Région Hauts-de-France a lancé un appel public à proposition pour la

période 2018-2022 sur la thématique des Compétences Clés. Cet appel à projet, effectué au titre du [Service d'Intérêt Économique Général \(SIEG\)](#), regroupe trois programmes :

- le programme « Se former pour lire, écrire, agir »,
- le programme « Dynamique vers l'emploi »,
- le programme « Langues Étrangères ».

Ces actions s'inscrivent dans les orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Ces trois programmes s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi jeunes, aux salariés en contrat aidé, aux salariés à temps partiel et aux agents du Conseil régional.

Au titre du Plan Régional de Formation (PRF), les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs handicapés, les bénéficiaires du RSA et les adultes de plus de 45 ans diplômés ou expérimentés dans un domaine ne correspondant plus au marché du travail sont également considérés comme prioritaires.

Programme « Se former pour lire, écrire, agir »

Ce programme s'adresse prioritairement aux personnes en situation d'illettrisme et souhaitant mener à bien un projet d'insertion professionnelle et/ou personnel. Il sera d'une durée minimum de 90h et de 300h maximum, renouvelable une fois. A l'issue de la formation, une attestation de compétences sera délivrée. Cette attestation mentionnera les degrés du Référentiel de compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) atteints.

Programme « Dynamique vers l'emploi »

Ce programme vise à accompagner les personnes volontaires dans la validation ou la confirmation d'un projet professionnel et à leur permettre de s'orienter tout au long de la vie.

Pour mener à bien ce projet, trois objectifs sont définis :

- L'acquisition du certificat CléA, dont les deux premiers domaines concernent la « communication en français » et « l'utilisation des règles de base de calcul »

Pour cet objectif, le parcours de formation est estimé à 455h en centre et 140h en entreprise.

- L'acquisition de la compétence à s'orienter

Pour cet objectif, le parcours de formation est estimé à 140h en centre et 140h en entreprise.

- L'acquisition des Soft Skills (ou compétences sociales, savoir-être)

Pour cet objectif, le parcours de formation est estimé à 70h en centre.

Programme « Langues Étrangères »

Ce programme vise « l'acquisition des savoirs fondamentaux d'une langue étrangère mobilisables dans le cadre de la vie quotidienne ».

Il s'adresse à la population de la région Hauts-de-France afin qu'elle acquière la maîtrise de la langue anglaise,

néerlandaise ou française. Cette action concerne également les personnes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine et dans leur langue maternelle, et devant apprendre le français comme une langue étrangère.

La durée de la formation est de 6 à 35h semaine sur une période maximale de 6 mois. Une épreuve de certification ou une attestation de compétences est prévue à l'issue de la formation.

La certification CléA

Suite à l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, les partenaires sociaux ont abouti à la définition partagée du « socle de connaissances et de compétences professionnelles ». Ce socle est défini comme étant : « *l'ensemble des connaissances et des compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle* ». En cela, la maîtrise du français, de la lecture, de l'écriture et du calcul est reconnue comme une compétence essentielle du socle.

C'est donc afin de sécuriser les parcours des individus, de valoriser leurs compétences acquises et de les accompagner dans l'acquisition de nouvelles, que le Copanef a créé la première certification officielle et interprofessionnelle reconnue dans tous les secteurs d'activité : le **certificat CléA**.

Suite à la disparition du Comité paritaire national de l'emploi et de la formation professionnelle (Copanef), dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les partenaires sociaux ont créé mi-décembre 2018 une association paritaire (Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle) pour assurer notamment la continuité du certificat CléA.

L'association, renommée Certif Pro dans l'accord national interprofessionnel (ANI) constitutif des commissions paritaires interprofessionnelles régionales, a obtenu l'octroi d'une ligne budgétaire dans le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour le financement des évaluations préalables. La formation étant prise en charge par les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences.

Ce financement permettra ainsi d'assurer la pérennité de la certification CléA, l'intention étant à terme d'inclure également les évaluations préalables dans les Pactes régionaux.



A qui s'adresse CléA ?

Ce certificat s'adresse à un public de 3 à 4 millions de salariés ou de demandeurs d'emplois peu qualifiés, principalement pour des personnes ne disposant pas forcément d'un diplôme ou de certification.

CléA peut leur permettre :

- de reconnaître officiellement les compétences qu'ils ont acquises au cours de leurs parcours,
- d'en acquérir de nouvelles, via un parcours de formation personnalisé.

Quels sont les domaines de compétences couverts par CléA ?



Le certificat CléA comprend 7 domaines, dont la communication en français.

En cela, elle peut être un outil efficace de la lutte contre l'illettrisme.

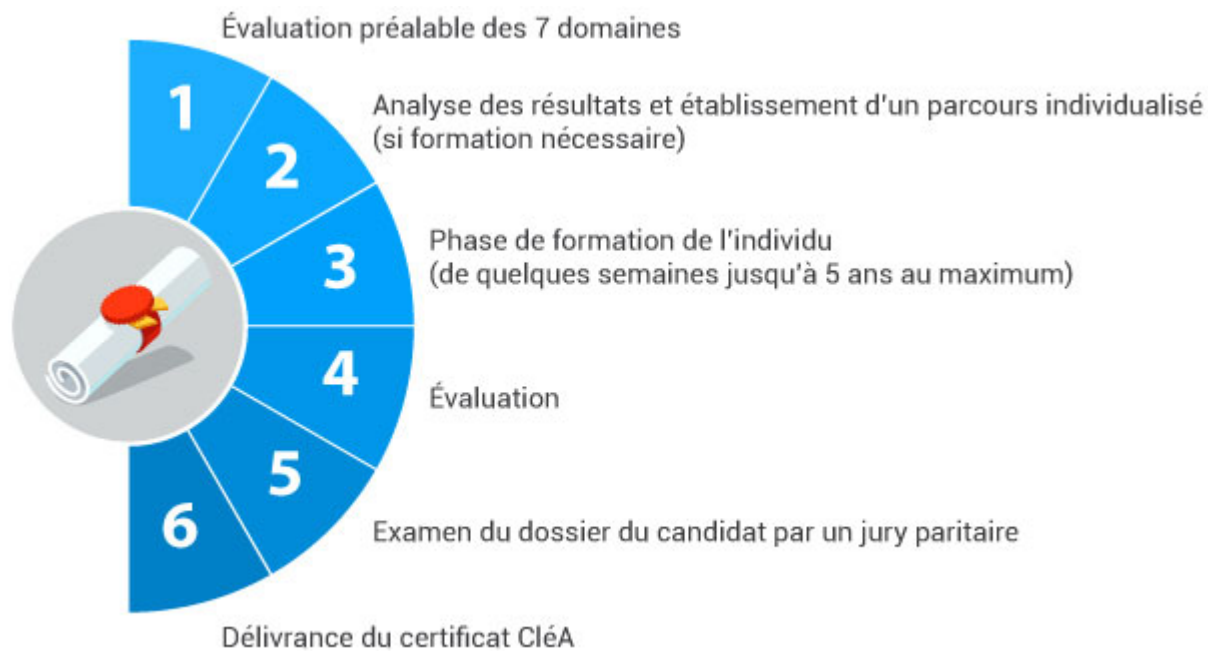


Nouveauté : la certification CléA Numérique

Le décret n° 2018-779 du 10 septembre 2018, relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles, introduit la création d'un nouveau module ayant pour objet « l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail ».

Ce certificat CléA numérique comprend 4 domaines de compétences.

Les étapes d'une certification CléA



CléA : quelle prise en charge ?

Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, les actions nécessaires pour obtenir le certificat CléA peuvent être prises en charge dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, d'une action de préparation opérationnelle à l'emploi (POE), ou encore via le Compte Personnel de Formation (CPF)...

La certification Cléa peut également être financée dans le cadre du dispositif Pro-A

La [Pro-A](#) s'adresse à tous les salariés. La reconversion ou la promotion par alternance (ex-période de professionnalisation), dite Pro-A, vise à « favoriser, par une formation en alternance, le maintien dans l'emploi des salariés les moins qualifiés ». La certification Cléa, ainsi que le Cléa numérique, peuvent désormais être financés dans le cadre du dispositifs Pro-A. Les employeurs peuvent ainsi financer le parcours de leurs salariés sur leur temps de travail en sollicitant leur Opco de référence.

En savoir plus

- Fiche Dispositifs et Aides : [CléA - Certificat de connaissances et de compétences professionnelles](#)
- Site de Certif Pro : [Certificat CléA](#)

+ Focus

L'offre régionale de formation

La [base régionale du C2RP](#), Carif-Oref Hauts-de-France, répertorie l'ensemble des organismes de formation (OF) intervenant sur la thématique.

Les professionnels de l'emploi, de la formation et de l'orientation peuvent ainsi identifier les organismes de formations compétents en effectuant une recherche par mot clés : « illettrisme », « compétences clés », « CléA »... La recherche peut être affinée en saisissant une ville ou le code postal de la localité souhaitée.



► Acteurs et dispositifs mobilisables dans la lutte contre l'illectronisme

Les Pass numériques

Déployés par la région Hauts-de-France, les Pass numériques s'adressent en priorité aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux bénéficiaires des minima sociaux. Ces Pass permettent de bénéficier d'une dizaine d'heures d'initiation au numérique. Les séances se déroulent au sein de structures labellisées (centres sociaux...). D'ici 2021, 15 000 personnes bénéficieront de cet accompagnement.

Les Assembleurs, le Hub régional pour un numérique inclusif

[Les Assembleurs](#) est un collectif né, en 2019, d'une réponse co-portée par la Région Hauts-de-France, le SIILAB et le groupe POP dans le cadre de l'appel à projets « [Hubs France Connectée](#) » de la Banque des Territoires.

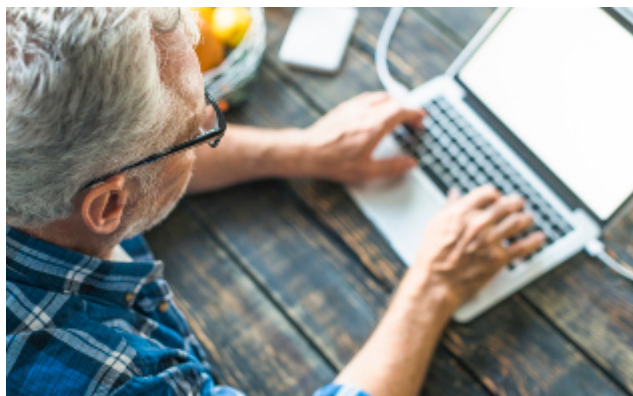
Ce Hub a pour objectif de « faire converger toutes les organisations, publiques ou privées, qui œuvrent pour une transformation numérique inclusive et créative ».

Le collectif des Assembleurs s'est fixé pour missions :

- d'accompagner les différents acteurs,
- de former les professionnels de l'inclusion numérique,
- d'animer les réseaux de médiation en région et localement,
- et de mutualiser des moyens au service du développement des actions.

Les Assembleurs renforcent ainsi, « l'offre d'accompagnement de tous les habitants et de tous les acteurs du territoire : sensibilisation, formation, collaboration, création - à travers un réseau de tiers-lieux numériques, de nouveaux lieux de médiation qui ancrent le numérique dans les quartiers, dans les villages, dans les communautés d'acteurs et en font un levier de développement culturel, social et économique ».

Illectronisme



► Illectronisme ou « l'inclusion numérique » comme nouvel enjeu

Le secrétariat d'État au numérique évalue à près de 13 millions le nombre de Français se considérant en difficulté avec le numérique. Ces derniers n'utilisent pas ou très peu Internet et estiment son usage complexe. Autre chiffre marquant : près de 40% des Français se disent angoissés à l'idée de devoir effectuer des démarches administratives en ligne. On comprend aisément que les personnes en situation d'illettrisme ou de handicap (visuel par exemple) se trouvent particulièrement mises en difficulté.

Bien que le taux d'équipement des citoyens français en ordinateurs ou en smartphones n'a jamais été aussi important, des gestes quotidiens qui nous paraissent simples peuvent s'avérer être de véritables défis pour ceux ne maîtrisant pas l'usage du numérique : répondre à une offre d'emploi, remplir sa déclaration d'impôt, obtenir une carte grise, ou encore suivre en ligne la scolarité de ses enfants...

C'est ce que l'on appelle **l'illectronisme**. Cette non-maîtrise des usages numériques concernerait, tout âge confondu, près de 15% de la population. Certains individus, bien que possédant un smartphone et utilisant les réseaux sociaux, ne sont pas forcément en mesure d'envoyer un courriel ou d'utiliser les outils bureautiques de base. D'autres, comme le rappelle Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : « **peuvent savoir lire, écrire, mais bloquent devant un ordinateur. Aujourd'hui, l'informatique est incontournable, notamment pour les démarches administratives : une case mal cochée ou l'absence d'adresse e-mail peuvent avoir de lourdes conséquences** ».



L'illectronisme, définition

Selon l'INSEE, une personne est en situation d'illectronisme dès lors qu'elle ne maîtrise aucune capacité numérique. Eurostat, la direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique, a identifié 4 domaines de compétences numériques :

- la recherche d'information,
- la communication,
- la résolution de problèmes,
- et l'usage de logiciels.

Dans ses enquêtes, l'INSEE précise que « *les compétences dans ces quatre domaines sont définies à partir des usages déclarés, et non de la capacité à réaliser les usages* ». Il en est déduit un « indicateur global de capacité numérique ». Cet indicateur global se décline en 4 niveaux de maîtrise des outils numériques

Ces 4 niveaux de maîtrise sont :

- « l'illectronisme », pour les personnes n'ayant aucune capacité numérique. Elles n'ont pas utilisé internet au cours des 12 derniers mois ou ne possèdent pas les compétences numériques de base,
- « la maîtrise faible » : les individus maîtrisent au minimum une incapacité dans un des 4 domaines,
- « la maîtrise » : la personne ne dispose d'aucune incapacité,

- « la maîtrise élevée » : les usagers ont des compétences développées dans chaque domaine.

État des lieux de l'illectronisme en Hauts-de-France

En 2019, l'INSEE a réalisé auprès des ménages une [enquête sur les technologies de l'information et de la communication](#) (TIC). Cette étude a permis dans un second temps d'établir un [état des lieux de l'usage du numérique en Hauts-de-France](#).

Premier constat, l'usage du numérique s'intensifie année après année. En 2019, on évalue en région à 7 personnes sur 10 le nombre d'individu se connectant quotidiennement à internet. Dix ans auparavant, ils étaient un peu moins de la moitié.

800 000 personnes en situation d'illectronisme en Hauts-de-France

La part des personnes âgées de plus de 15 ans en situation d'illectronisme est de 17% en région, ce taux est équivalent au niveau national. Cela concerne donc régionalement 800 000 habitants. Pour rappel, l'illectronisme désigne les personnes n'ayant pas les capacités numériques de base et ne s'étant pas servis d'internet au cours des 12 derniers mois. Par compétences numériques de base, on entend les capacités d'utiliser le numériques pour rechercher des informations, communiquer, résoudre des problèmes et faire l'usage de logiciels.

Sur ces 17%, 9 personnes sur 10 n'ont pas utilisé Internet dans l'année. Les autres individus utilisent Internet sans pour autant avoir les compétences numériques de base, comme défini ci-dessus.

Au niveau régional, on évalue à 1 600 000 le nombre de personnes ayant une faible maîtrise du numérique (1 habitant sur 3). Ces derniers ont au moins une incapacité dans les quatre domaines de base. Leur difficulté se concentrent principalement dans l'usage de logiciels.

1 300 000 habitants des Hauts-de-France maîtrisent les compétences de base numériques

A l'opposé, un quart des habitants des Hauts-de-France dispose d'une maîtrise élevée dans les 4 domaines de compétences d'Internet, cela représente 1 300 000 personnes.

Les séniors, premiers concernés par l'illectronisme

L'illectronisme touche l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, toutefois, les seniors sont davantage concernés. En effet, parmi les personnes en situation d'illectronisme, 7 personnes sur 10 à plus de 60 ans. Alors que cette même tranche d'âge ne représente que 3 habitants sur 10. En effet, l'illectronisme tend à être davantage représenté dans les catégories les plus âgées de la population. Cela concerne 12% des 45-59 ans, 28% des 60-74 ans et 67% des personnes âgées de 75 ans et plus.

Le niveau d'étude et la CSP influence le taux d'illectronisme

Si en région 34% des pas ou peu diplômés sont concernés par l'illectronisme, ce phénomène ne touche que 2% des diplômés du supérieur. Par ailleurs, 2% des cadres sont affectés par l'illectronisme, 7% des artisans, 11% des ouvriers. Ce taux s'élève jusqu'à 23% chez les agriculteurs.

Pour conclure l'enquête de l'INSEE met en exergue le faible écart en matière d'illectronisme entre les territoires ruraux et urbains.

En revanche, l'illectronisme est nettement plus fréquent dans les territoires de la Thiérache, du Ternois, au sud

du littoral et à l'est de la Somme. La part des habitants plus âgés et pas ou peu diplômés étant plus importante. Par ailleurs, la proportion des ouvriers, des agriculteurs et des personnes au chômage est plus prégnante dans ces territoires.

Des actions en faveur de l'inclusion numérique

L'étendue des services dématérialisés étant si vaste, que la maîtrise des outils informatiques peut devenir cruciale ou être à l'origine d'une part importante de non-recours aux droits.

Pour remédier à ce phénomène, certaines institutions s'organisent. Ainsi, le Centre Communal d'Action Sociale d'Amiens a mis en œuvre en mars 2017 un « plan numérique ».

Ce plan agit sur plusieurs niveaux :

- établissement d'une cartographie des services numériques de la ville d'Amiens,
- installation de bornes d'accès aux services publics dans chaque quartier de la ville,
- mise à disposition de « coffre-fort numérique » permettant de stocker des documents administratifs dans le « cloud »,
- formation des travailleurs sociaux pour faciliter l'usage du numérique,
- mise en place d'un programme de formation au numérique à l'attention de 800 seniors par an.

+ Focus

Pistes et bonnes pratiques pour rendre le numérique accessible à tous

Lors de la conception et de la mise à jour d'un site Internet

- Réfléchir en amont à l'approche ergonomique d'un site pour limiter le nombre de clics à effectuer afin d'accéder à une information
- Constituer un comité d'usagers pour recueillir leurs impressions
- Clarifier les contenus écrits
- Formuler des phrases simples de compréhension

Pour accompagner les individus en difficultés

- Sensibiliser le personnel interne à l'inclusion numérique
- Identifier et former des médiateurs ou des aidants numériques
- Mettre à disposition des usagers un site « miroir » permettant « *aux aidants de simuler les démarches en ligne sans manipuler les données personnelles de la personne accompagnée* »
- Repérer et mesurer les compétences numériques d'un individu, via la [plateforme en ligne d'évaluation PIX](#)
- Repérer localement les [lieux d'accès et de formation au numérique](#)

+ Focus

Expérimentation : le « pass numérique » pour faciliter l'accès au numérique

Afin de contribuer à lever les freins des individus en difficulté avec le numérique, le Gouvernement prévoit l'expérimentation d'un « pass numérique ».

Ce pass permettra à toute personne d'être orientée vers un lieu de médiation au numérique au plus proche de sa situation géographique. Ces lieux de médiation bénéficieront d'une labellisation de la part du préfet, afin de garantir un cahier des charges et un niveau minimum de services rendus. Le pass octroiera, d'autre part, l'accès à cinq ou dix ateliers de formation permettant d'accroître l'autonomie numérique des bénéficiaires.

• Sources

[Dans les Hauts-de-France, le défi de l'illectronisme, l'illettrisme numérique](#)

[Stratégie nationale pour un numérique inclusif](#)

[Enquête annuelle de l'INSEE auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication](#)

[INSEE, État des lieux de l'illectronisme en Hauts-de-France](#)

Outils

► Outils au service des professionnels

Illettrisme

N° vert illettrisme 0800 11 10 35

Porté par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), ce numéro permet d'obtenir des informations et des conseils adaptés à chaque problématique. Ce numéro à destination des particuliers

comme des professionnels permet d'obtenir une aide dans la recherche de conseils et d'informations sur l'illettrisme. Qu'il soit passé d'un téléphone fixe ou portable, l'appel est gratuit et permet d'obtenir une réponse locale adaptée aux différentes problématiques.

Ce service est accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Illettrisme Info Service

0800 11 10 35 Service & appel gratuits

Plateforme d'e-learning ANLCI

Cette [plateforme](#) à destination des personnels d'accueil, d'orientation, d'accompagnement en projet professionnel et des professionnels de la fonction RH, propose 3 modules :

- Comment déceler les indices révélateurs de l'illettrisme ? (15 min)
- Comment aborder l'illettrisme pour proposer une solution efficace ? (1h)
- Comment aborder l'illettrisme dans le monde du travail pour proposer une solution efficace ? (1h30)

Chacun de ces modules est inspiré de différentes situations de la vie quotidienne auxquelles les personnes en situation d'illettrisme sont confrontées. Des questionnaires permettent de faire le point sur les principales notions abordées et de passer aux séquences suivantes.

www.anlci-elearning.com

Face aux situations d'illettrisme

Comprendre
Repérer
Agir

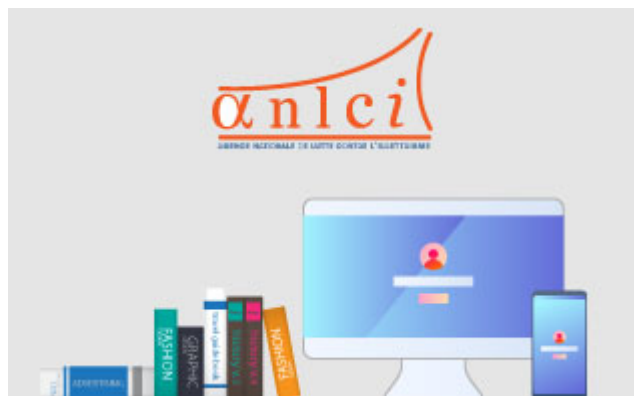
Les parcours de formation e-learning

3 PARCOURS GRATUITS EN LIGNE

Médiathèque de l'ANLCI

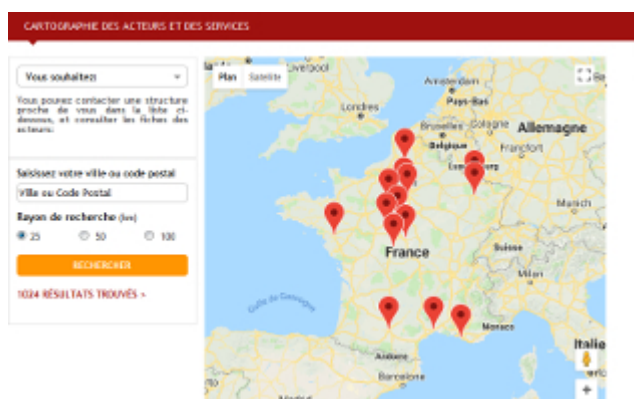
Le portail de l'ANLCI rassemble au sein de l'[espace médiathèque](#), un ensemble de ressources dédiées à la lutte contre l'illettrisme.

Ce portail permet de disposer d'études et de statistiques, mais aussi de guides pratiques adaptés à l'accompagnement de différents publics : salariés, demandeurs d'emploi, jeunes en insertion, apprentis...



Cartographie des services et des acteurs de l'ANLCI

Le site internet de l'ANLCI met à la disposition des particuliers et des professionnels une [carte dynamique](#) permettant de trouver les structures et associations intervenant en matière de lutte contre l'illettrisme. Une recherche est possible en indiquant le nom d'une ville, ou à partir d'un code postal. Il est possible d'élargir sa recherche en indiquant un rayon de recherche.



L'offre régionale de formation

Le C2RP, Carif-Oref Hauts-de-France, propose via la [base régionale de l'offre de formation](#), un annuaire rassemblant l'ensemble des organismes de formation (OF) intervenant sur la thématique.

Les professionnels de l'emploi de la formation et de l'orientation peuvent ainsi identifier les organismes de formations compétents en effectuant une recherche par mots clés : « illettrisme », « compétences clés », « Cléa »... La recherche peut être affinée en saisissant une ville ou le code postal de la localité souhaitée.



Cartographie de l'offre linguistique du réseau des Carif-Oref

Cette [cartographie](#) permet de visualiser par région les sessions de formation liées à l'apprentissage du français, à destination des personnes en recherche d'emploi, en activité ou pour les publics primo-arrivants et réfugiés. Cet outil au carrefour du linguistique, des politiques de l'emploi, de la formation et de l'intégration, s'appuie sur des collaborations avec les certificateurs, l'Ofii, les DDETS (Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, fruit du rapprochement des Direccte et de la DRJSCS) et les financeurs et offreurs de formation.

Il peut ainsi répondre aux difficultés que peuvent rencontrer des opérateurs de l'emploi et de la formation, mais aussi les acteurs œuvrant dans le domaine de l'hébergement, de l'insertion par l'activité économique et les associations.

La cartographie affiche pour chaque région le nombre total de sessions. Des filtres permettent d'affiner la recherche par mot clé (Cléa, FLE...), lieu, et éligibilité au Compte personnel de formation. La recherche conduit à une carte régionale et à une liste des sessions proposées.



Illettrisme, livrets de formation à destination des ex-conseillers OPCA/OPACIF

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) avait produit, à l'attention des conseillers OPCA et OPACIF, [trois modules de formation](#). Depuis la dernière réforme, les OPCA et OPACIF ont laissé la place aux Opco. Ces livrets conservent tout leur intérêt de par l'approche employée pour répondre à la problématique suivante : « *Comment aborder l'illettrisme pour proposer une solution efficace ?* ».



illettrisme-tous-concernes.fr, un module de sensibilisation pour repérer et agir face à l'illettrisme

Cet [outil](#) de sensibilisation ouvert à tous, permet de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation d'illettrisme. Différentes mises en situations sont proposées, dans des contextes variés : entreprise, mission locale, établissement scolaire, institution publique...). Ces modules permettent de :

- de mettre en évidence les difficultés rencontrées par les personnes en situation d'illettrisme et les conséquences sur leur vie au quotidien,
- de faire prendre conscience des nombreux préjugés et idées reçues sur l'illettrisme,
- d'aider les acteurs à mieux repérer les situations d'illettrisme dans leur vie professionnelle,
- d'adapter son discours et sa posture face à une personne potentiellement en situation d'illettrisme.



Evacob, plateforme d'évaluation des compétences de base

[Evacob](#) permet à la fois de mesurer les acquis, les difficultés d'une personne et d'identifier si elle se trouve en situation d'illettrisme. Pour cela, 4 modules de tests et d'exercices en ligne sont proposés :

- un premier module de prise en main, permet de vérifier la capacité de la personne à utiliser une souris et à se servir de l'outil Evacob,
- un second module est lui dédié à la compréhension orale,
- un troisième module « littéracie » permet d'évaluer la capacité à déchiffrer un texte, à le comprendre et à écrire des mots,

- enfin, un dernier module « numéracie », évalue les compétences mathématiques de la personne.



Ev@gill, un outil d'autodiagnostic des coûts de l'illettrisme en entreprise

Conçu par l'ANLCL, [Ev@gill](#) est un outil d'autodiagnostic des coûts de l'illettrisme en entreprise. A l'issue d'un questionnaire en ligne, il est possible d'estimer la probabilité d'avoir des personnes en situation d'illettrisme au sein de sa structure.

L'entreprise dispose alors de 3 indicateurs personnalisés permettant de mesurer l'incidence de l'illettrisme sur son organisation. Ces indicateurs permettent d'observer à quel point l'illettrisme impacte la performance économique de l'entreprise, le climat social et le bien-être au travail. Les résultats sont téléchargeables et donnent accès à un ensemble de ressources pour accompagner la structure dans la mise en œuvre d'un plan d'actions. Pour conclure ce diagnostic, l'outil propose d'être mis directement en relation avec son Opco de référence.



La plateforme illettrisme-coopérons.fr

Cette [plateforme](#) créée à l'occasion des 20 ans de l'ANLCL. La manifestation a accordé une large place à l'expression des structures et des professionnels investis dans la lutte contre l'illettrisme. L'intégralité des témoignages et des webinaires sont accessibles durant un an sur une plateforme dédiée : [illettrisme-cooperons.fr](#).

Une entrée thématique rassemble l'ensemble des témoignages et des pratiques de professionnels permettant :

- [de mesurer efficacement l'illettrisme](#)
- [de communiquer, sensibiliser et former à la lutte contre l'illettrisme](#)
- [de contribuer à la valorisation des compétences de base des individus](#)
- [d'accompagner et former des adultes confrontés à l'illettrisme](#)



Cartographie des bibliothèques proposant un espace « Facile à Lire »

Le « [Facile à lire](#) » est une démarche qui vise à proposer en bibliothèque une offre de lecture pour des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Il s'agit donc d'un espace composé de livres avec une écriture simple, des textes courts, employant plus fréquemment le présent. Ces ouvrages ont également un nombre de personnages restreints.

Cette offre de lecture « Facile à lire » est issue d'une sélection réalisée par les bibliothécaires sur des critères d'accessibilité et de lisibilité. Elle fait l'objet d'une valorisation et d'un accompagnement auprès des publics en fragilité linguistique : personnes en situation d'illettrisme, de français langue étrangère ou d'alphabétisation, situations d'empêchement ou de handicap, etc.

Le ministère de la Culture, en partenariat avec l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) proposent une [cartographie permettant de localiser l'ensemble de ces espaces au sein d'un territoire](#).



Français Langue Etrangère

Dock en stock : une plateforme à destination des professionnels accompagnant les migrants dans l'apprentissage du français

Créée et alimentée par les Centres Ressources Illettrisme Analphabétisme issus des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Centre, Normandie, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette [plateforme](#) regorge d'outils et de ressources à destination des professionnels accompagnant les migrants dans l'apprentissage du français.

Véritable boîte à outils et plateforme de professionnalisation, Dock en stock propose :

- des repères pour orienter et accompagner au mieux les publics,
- des outils pour consigner les acquis des bénéficiaires durant leur parcours et pour valoriser les compétences et suivre les acquisitions,
- un « questions-réponses » pour épauler les formateurs, les bénévoles dans leurs actions,
- des témoignages de migrants, de formateurs, d'acteurs de l'insertion et d'experts,
- des webinaires pour enrichir ses pratiques professionnels en matière de pédagogie, d'évaluation et d'outils.

La plateforme Dock en stock dispose également d'une [chaîne YouTube](#).



Compétences transverses et illettrisme

Evaluer les compétences transversales et détecter l'illettrisme

[Eva](#) est un outil de positionnement et de valorisation des compétences destiné aux jeunes, aux personnes éloignées de l'emploi ou peu qualifiées.

Son ambition est de faciliter le retour à l'emploi et/ ou à la formation, en détectant les freins, comme l'illettrisme, tout en valorisant les compétences fortes. Cet outil permet de fournir aux professionnels de l'accompagnement et de l'orientation des éléments factuels sur le positionnement des compétences de base et transversales, facilitant ainsi l'orientation des personnes vers des formations ou des choix de carrière adaptés.

Pour cela, l'outil propose un ensemble d'activités et de jeux en ligne. Sont évaluées : les compétences transversales, comme la comparaison et le tri, l'attention et la concentration, l'organisation et la méthode, la vitesse d'exécution, ainsi que le niveau de vigilance et de contrôle. Il est également possible de mesurer le niveau de maîtrise des compétences de base en mathématiques, en français et de repérer les situations

d'illettrisme.



Illectronisme et inclusion numérique

Les Bons Clics, une plateforme au service de l'inclusion numérique

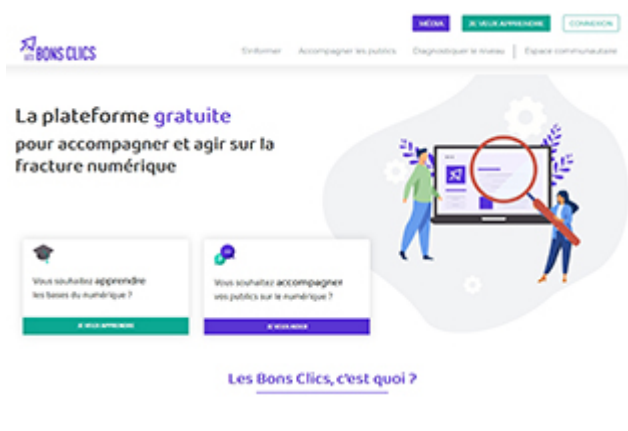
[Les Bons Clics](#) est une plateforme gratuite d'apprentissage numérique à destination des apprenants (des plus débutants au plus avancés) et de leurs aidants numériques.

La plateforme propose :

- un outil d'évaluation,
- des exercices et des simulations pour apprendre l'utilisation d'un ordinateur, d'un bureau de travail, d'internet ou d'une messagerie,
- des liens permettant de se familiariser avec un ensemble de démarche en ligne (Pôle emploi, l'Assurance retraite, la Banque postale...).

Côté aidants numériques, des ressources pédagogiques sont à leur disposition pour préparer ou animer une séance de médiation.

Enfin, une [cartographie interactive](#) permet de recenser les acteurs locaux selon les besoins et la typologie des publics accompagnés.



Pix, un service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques

La startup d'État « [Pix](#) » propose un « parcours pour évaluer les compétences de base au numérique ».

Cet outil, déployé dans le cadre du [PIC](#), permet de mesurer le niveau de compétences numériques des individus (étudiants, salariés, personnes en recherche d'emploi) et de proposer un accompagnement adapté.

Cinq domaines de compétences sont évalués :

- Information et données (mener une recherche, gérer des données...)
- Communication et collaboration (interagir, partager...)
- Création de contenu (développer des documents multimédias, programmer...)
- Protection et sécurité (sécuriser l'environnement numérique, protéger les données personnelles...)
- Environnement numérique (résoudre des problèmes techniques...)

La certification Pix est inscrite à l'inventaire CNCP. Le test doit être effectué dans un centre agréé. Il est également possible de la passer dans toutes les agences Pôle emploi, ainsi que dans les missions locales.



Portail « Kit d'intervention pour accompagner les personnes éloignées de l'informatique »

Ce [portail s'adresse aux aidants numériques](#). Il a pour « objectif de permettre à toute personne, en particulier les non-professionnels de la médiation numérique, d'aborder rapidement les principaux enjeux de l'accompagnement des individus en difficulté sur les outils numériques »

Son approche pragmatique est structurée en 4 objectifs, pour permettre aux aidants d'accueillir, de diagnostiquer, d'accompagner et d'orienter les publics en difficulté.



Kit ANLCI « Comment réussir l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme ? »

L'ANLCI a édité, à partir de 6 initiatives régionales menées en région Occitanie, un [kit de bonnes pratiques](#) visant :

- à faciliter l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme,
- à permettre aux personnes en difficulté avec les compétences de base d'acquérir la compétence numérique,
- à utiliser le numérique comme un levier d'acquisition des compétences de base.

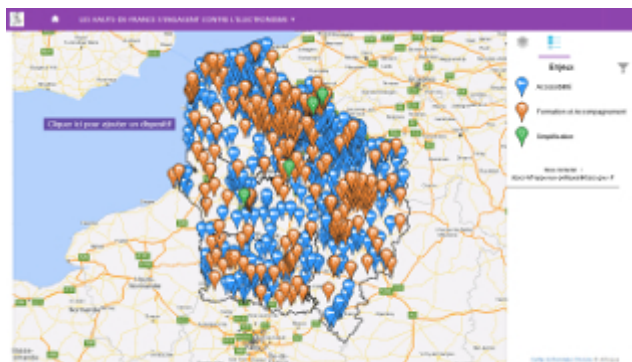


Cartographie régionale des ressources numériques en Hauts-de-France

La préfecture Hauts-de-France, via le SIILAB (laboratoire d'innovation publique), a édité et mis en ligne une [carte recensant plus de 800 dispositifs et lieux](#) permettant :

- de faciliter l'accès au numérique, via par exemple la mise à disposition de matériel informatique,
- de se former ou d'être accompagné à l'utilisation des outils numériques,
- d'obtenir une aide pour effectuer des démarches en ligne.

Cette carte s'adresse à la fois aux usagers comme aux professionnels et aux travailleurs sociaux souhaitant orienter ou faciliter l'accès des publics au numérique. Il est également possible d'actualiser et de compléter cette carte et y ajoutant de nouveaux dispositifs, via un formulaire transmis à la DRJSCS.



L'application Super CléA numérique

Cette [application](#) a pour vocation à aider les candidats à préparer la certification Cléa numérique.

Afin d'accompagner les utilisateurs dans l'obtention de la certification, l'outil Super Cléa Numérique met à leur disposition un test permettant de cibler le profil numérique de l'utilisateur. Une fois cette première étape franchie, un contenu personnalisé est transmis au candidat afin qu'il se forme et perfectionne ses aptitudes, via des leçons et des quiz.

L'Afpa, partenaire de ce projet, peut également proposer un parcours de formation complémentaire, à distance ou en présentiel pour parfaire la préparation à l'épreuve du Cléa Numérique. Cette dernière se déroule sur une tablette numérique ou sein d'un centre d'examen de la Poste et dure une heure et demie.



Ressources

► Ressources de référence

Illettrisme

Atlas de l'illettrisme en France septembre 2021, ANLCI

Publié par l'ANLCI, [cet atlas](#) apporte des éléments chiffrés sur l'illettrisme et l'illectronisme en France. Combien de personnes sont-elles concernées ? Où vivent-elles ? Quel est leur âge ? Autant de réponses apportées par cette publication. L'atlas propose également un focus sur l'illettrisme chez les jeunes.

Rapport Janin - Hinnekint : 20 recommandations pour lutter contre l'illettrisme dans le cadre de la formation professionnelle

M. Christian Janin, ancien directeur du Copanef et M. Yves Hinnekint, Directeur général d'Opcalia ont remis à la demande de la ministre du Travail, un [rapport contenant 20 préconisations pour lutter contre l'illettrisme](#), en investissant le champ de la formation professionnelle. Ce rapport désigne deux publics prioritaires : les 6% de personnes en situation d'illettrisme en emploi et les 10% des demandeurs d'emploi concernés.

Guide pratique : réussir la réinsertion des détenus en situation d'illettrisme

L'ANLCI a publié, en collaboration avec l'Administration Pénitentiaire, [un kit méthodologique](#) consacré aux actions de formation et à l'insertion professionnelle des détenus ou des personnes sorties de détention.

Ce kit s'appuie sur un retour d'expériences de deux associations œuvrant pour la réinsertion des détenus. Il permet :

- de mieux cerner l'illettrisme en milieu carcéral,
 - d'apprécier les missions, les compétences, les modalités pédagogiques et d'intervention des deux associations,
 - de disposer de conseils et de préconisations pour reproduire et essaimer ces bonnes pratiques au sein d'autres territoires.
-

Enquête Information et Vie Quotidienne 2011-2012

Cette [enquête conduite par l'INSEE](#) et baptisée « IVQ » pour « Information et vie quotidienne » a été menée pour la dernière édition en 2011 auprès de 13 750 ménages. Les individus interrogés sont âgés de 18 à 65 ans. Différents domaines sont évalués : le calcul, la lecture, l'écriture et la compréhension d'un texte simple.

Cette enquête a également fait l'objet d'une [synthèse régionale](#) sur le périmètre de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie.



DES CHIFFRES POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Rapport du CESER relatif aux enjeux des politiques de maîtrise de la langue française

Courant avril 2016, Patrick Kanner, Ministre de la ville, a commandé au CESER un [diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française](#). Le CESER Hauts-de-France a ainsi élaboré un rapport visant à mieux prendre en charge les publics concernés : personnes en situation d'illettrisme, étrangers, français issus de l'immigration, etc. Ce rapport identifie le rôle des acteurs impliqués dans cette politique et dresse un état des lieux des déclinaisons territoriales, ainsi que les moyens mobilisés. En conclusion, des pistes visant à améliorer l'efficacité des dispositifs sont proposées.



AVIS



LES ENJEUX DES POLITIQUES DE MAÎTRISE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
Diagnostic et préconisations du CESER Hauts-de-France

Illectronisme et inclusion numérique

Rapport du Sénat « Lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique »

Partant du constat que « l'exclusion numérique constitue un handicap majeur dans une société toujours plus numérisée (et que) le confinement et le développement du télétravail rendent encore plus urgent l'inclusion du plus grand nombre », le Sénat a publié un [rapport consacré à la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique](#).

Ce rapport met en exergue un certain nombre d'écueils ne permettant pas de lutter suffisamment efficacement contre l'illectronisme, ainsi que 45 propositions pour répondre aux enjeux sociétaux et économiques liée à la maîtrise du numérique.

Rapport de l'IGAS : Garantir un numérique inclusif, les réponses apportées par les opérateurs de la protection sociale

Ce [rapport](#) est le fruit d'une large consultation basée sur la rencontre de plus de 140 personnes (élus, responsables administratifs, représentants associatifs, animateurs de centres sociaux, jeunes en service civique, usagers), et l'observation des actions d'inclusion numérique mises en œuvre par les organismes de Sécurité sociale (CNAM-CNAF-CNAV-MSA) et par Pôle emploi.

A l'issue de ces rencontres, les rapporteurs ont formulé un ensemble de préconisations pour accroître l'efficacité des solutions d'inclusion déployées et la coordination territoriale des différents opérateurs.

Livre blanc « Contre l'illectronisme » du Syndicat de la presse

Le Syndicat de la presse sociale (SPS) vient de publier un [livre blanc « contre l'illectronisme »](#).

Ce guide propose :

- un historique, un glossaire et un état des lieux de l'illectronisme en France,
- une remise à plat des problématiques liées à l'utilisation d'internet,
- des témoignages d'usagers en difficulté,
- ainsi qu'un recueil de bonnes pratiques visant à simplifier l'utilisation et la navigation des sites Internet.



Rapport du Secrétariat d'État « Stratégie nationale pour un numérique inclusif »

Ce [rapport](#), réalisé par le Secrétariat d'État au Numérique, vise à dessiner les contours d'une stratégie nationale d'inclusion numérique. Il dresse un état des lieux précis des usages numériques des Français et propose un ensemble de recommandations relevant :

- de l'identification et de l'orientation des publics,
- de la structuration de l'offre de médiation,
- à la proposition d'une stratégie locale de remédiation.

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIE NATIONALE POUR UN NUMÉRIQUE INCLUSIF

MAI 2018

POUR LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU NUMÉRIQUE

Charte ANLCI « Pour que le numérique profite à tous »

Cette [charte](#), initiée par l'ANLCI et co-signée par plus de 60 structures, entreprises et associations, rappelle la place de plus en plus importante du numérique dans nos sociétés. Elle a pour but de susciter « *une prise de conscience sur les conséquences concrètes de la digitalisation dans le quotidien des personnes confrontées à l'illettrisme et faire connaître les solutions qui ont fait leur preuve* ».



Enquête INSEE, usages des Technologies de l'information et de la communication au sein des ménages français

Au niveau national l'INSEE évalue à 17% la part de la population âgée de 15 ans et plus en situation d'illectronisme. Cette enquête permet de dresser [un état des lieux de l'illectronisme en France](#) à partir 4 domaines de compétences numériques, que sont : la recherche d'information, la communication, la résolution de problèmes, et l'usage de logiciels.



Etat des lieux de l'illectronisme en Hauts-de-France

Extrait des données de l'enquête nationale annuelle de l'INSEE. Ce focus se propose de dessiner [un état des lieux de l'illectronisme en Hauts-de-France](#) et d'en comprendre ses spécificités.



D'autres questions sur la réforme de la formation professionnelle ? Consultez nos pages dédiés à la réforme

- Vidéothèque : <http://www.c2rp.fr/videotheque-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Calendrier 2018-2022 : <http://www.c2rp.fr/calendrier-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Quoi de neuf ? : <http://www.c2rp.fr/reforme-de-la-formation-professionnelle-quoi-de-neuf>
 - Revue de presse : <http://www.c2rp.fr/revue-de-presse-reforme-professionnelle>
- Historique : <http://www.c2rp.fr/historique-des-reformes-de-la-formation-professionnelle>